



©FAO RDC

ASSISTANCE PRÉPARATOIRE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN DIRECTEUR DES PÊCHES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 2021

ODD:



Pays:

République démocratique du Congo

Code du projet:

TCP/DRC/3705

Contribution de la FAO:

120 000 USD

Période de mise en œuvre:

3 juin 2019 – 30 avril 2021

Contacts:

Bureau de la FAO en République démocratique du Congo
FAO-CD@fao.org

Partenaire

Ministère de la pêche et de l'élevage.

Bénéficiaires

Les experts du Ministère de la pêche et de l'élevage, les différents acteurs du secteur des pêches.

Contribution au Cadre de programmation par pays (CPP)

CPP 2019-2023, domaine prioritaire 1: «Amélioration de la gouvernance des secteurs de l'agriculture/des pêches; du développement rural et des ressources naturelles halieutiques ainsi que la gestion des crises humanitaires».



DESCRIPTION DU PROJET

Deuxième réserve mondiale d'eaux douces, la République démocratique du Congo possède un potentiel halieutique estimé par la FAO à 707 260 tonnes exploitables/an. Cette richesse fait de la pêche un secteur vital, actif et attractif qui mobilise de millions d'acteurs qui en tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Toutefois, plusieurs contraintes, dont l'absence d'un document de référence actualisé et d'une planification appropriée du développement du secteur, doivent encore être levées pour exploiter au mieux ce potentiel.

Le projet devait soutenir la bonne gouvernance et la gestion rationnelle et durable des pêches en renforçant les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données en appui au processus de planification pour l'actualisation du Plan directeur des pêches datant de 1987.

IMPACT

Le Gouvernement dispose désormais d'un outil opérationnel de planification permettant d'appuyer une gestion rationnelle et durable de ses ressources halieutiques, le Plan prioritaire de relance de la pêche (PPRP). Les programmes et projets envisagés soutiendront la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'amélioration de la situation socio-économique des acteurs des filières des pêches.

RÉALISATION DES RÉSULTATS

Afin d'assurer l'ancrage institutionnel et la durabilité des actions entreprises, les capacités de 22 experts congolais ont été renforcées dans les domaines suivants: i) plan directeur et plan d'aménagement des pêches; ii) analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces ou contraintes; iii) méthodes et techniques d'enquêtes de terrain et utilisation de supports relatifs (protocole d'enquête, fiches d'évaluation, questionnaires, interviews semi-structurées, collecte de données); iv) dépouillement, analyse, traitement des données et informations collectées et compilation des résultats; v) utilisation et construction de masques de saisie sous CPro; vi) technique des arbres de problèmes et de solutions; vii) élaboration de fiches de projets.

Au lieu d'un avant-projet du Plan directeur des pêches, un PPRP a été jugé plus pertinent pour atteindre l'impact recherché et a été élaboré et validé. Le PPRP fait un diagnostic sectoriel approfondi, relève les principaux problèmes et défis, définit les priorités du secteur et de relance de la pêche et planifie les actions opérationnelles du développement du secteur et de suivi-évaluation de la mise en œuvre dudit Plan. Des projets ont été conçus pour résoudre les problèmes identifiés sur le terrain qui entravent le développement du secteur de la pêche. Ils sont regroupés en quatre programmes et devront être financés.

Programme 1: Gouvernance et gestion des pêches

- Projet n° 1.1: Démarcation des frontières des cours et des plans d'eau partagés.
- Projet n° 1.2: Amélioration de la gestion des ressources halieutiques partagées.
- Projet n° 1.3: Vulgarisation de l'approche écosystémique des pêches.
- Projet n° 1.4: Élaboration des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries des principaux cours et plans d'eau.
- Projet n° 1.5: Appui à la mise en place d'un système permanent de statistiques des pêches.
- Projet n° 1.6: Appui au renforcement de la résilience des communautés de pêche face au changement climatique.
- Projet n° 1.7: Appui au renforcement du système de suivi, contrôle et surveillance des pêches.



Programme 2: Chaînes de valeur

- Projet n° 2.1: Appui à la création d'une autorité compétente dans le secteur de la pêche.
- Projet n° 2.2: Appui à la réduction des pertes post-capture des produits de la pêche.
- Projet n° 2.3: Appui aux moyens d'existence durables des communautés de pêche.
- Projet n° 2.4: Évaluation des actes générateurs de recettes du secteur de la pêche.

Programme 3: Infrastructures socioéconomiques de base et de gestion administrative du secteur de la pêche

- Projet n° 3.1: Appui à l'implantation et la réhabilitation des centres de développement des pêches et l'implantation des bureaux de l'Administration des pêches.
- Projet n° 3.2: Appui à l'approvisionnement en matériel et équipements de pêche appropriés aux professionnels du secteur de la pêche.

Programme 4: Renforcement du capital humain

- Projet n° 4.1: Renforcement des capacités de l'Administration des pêches et des communautés de pêche sur la loi, le Code de conduite pour une pêche responsable et ses Directives techniques et Directives volontaires, la cogestion des pêches.
- Projet n° 4.2: Structuration et renforcement des capacités organisationnelles des communautés de pêche.
- Projet n° 4.3: Appui au renforcement des connaissances sur les ressources halieutiques et les performances économiques des pêcheries pour leur gestion rationnelle et durable.
- Projet n° 4.4: Appui institutionnel aux établissements d'enseignement professionnel, supérieur et universitaire en matière de pêche.

Projet n° 18 Cadre des investissements



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Le projet a enregistré quelques retards tant pour son lancement que durant son exécution. Prévus en novembre 2020, la clôture du projet a été repoussée au 30 avril 2021, principalement à cause de la pandémie covid-19. Toutes les activités du projet ont été réalisées dans la limite du budget. Les contraintes liées à la pandémie de covid-19 ont contraint l'équipe du projet à ajuster certaines activités prévues initialement en présentiel, mais toujours dans le respect du budget global et de l'atteinte des résultats escomptés.

Le risque principal identifié, la faible implication et adhésion des parties prenantes nationales, a été pris en considération à travers la conduite d'un processus fortement endogène impliquant directement les parties prenantes publiques nationales, à travers la mise en place d'un Comité technique préparatoire (CTP).

MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

Afin d'engager la mise en œuvre du Plan dans les meilleurs délais, les parties prenantes ont recommandé au Gouvernement d'accélérer l'adoption du nouveau cadre juridique. Il a également été demandé de mettre en place un organe en capacité d'organiser avec différents partenaires des rencontres de plaidoyer afin de parvenir au financement des activités retenues dans le PPRP.

DURABILITÉ

1. Développement des capacités

Le projet a placé le renforcement participatif des capacités au centre de ses activités. Les capacités opérationnelles de l'administration des pêches ont été renforcées de façon à permettre une révision/actualisation efficace des textes législatifs et réglementaires obsolètes et leur vulgarisation auprès des parties concernées. Le PPRP reflète les priorités du Ministère de la pêche et de l'élevage (MINPEL) et son application aidera à stimuler la relance du secteur de pêche. La feuille de route produite par le projet guidera l'administration des pêches dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PPRP qui sera périodiquement évalué à mi-parcours et tous les deux ans. Sa mise en œuvre permettra de collecter des informations utiles qui appuieront à terme l'élaboration d'un nouveau Plan directeur des pêches. Le Coordonnateur national et le CTP mis en place continuent leur réflexion sur les outils de gestion susceptibles d'améliorer la gouvernance du secteur des pêches.

Ce processus requiert par ailleurs la sensibilisation des communautés de pêche et le renforcement de leurs capacités tant techniques qu'organisationnelles. Dans cette optique, le MINPEL a soumis un projet de loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à la pêche et l'aquaculture au Parlement, pour examen et promulgation par le Président de la République.

2. Égalité des sexes

Le diagnostic approfondi du secteur a mis en lumière les principales caractéristiques des communautés de pêche artisanale, notamment la forte segmentation des méthodes et engins de pêche ainsi que celle des maillons de la chaîne de valeur selon l'âge et le sexe des producteurs. Ce diagnostic montre que les hommes interviennent comparativement plus dans les pêches de capture et les femmes dans les activités post-capture à terre (manutention, fumage, salage-séchage, séchage, commercialisation des produits).

Les programmes et projets du PPRP ont été conçus de façon à garantir un accès équitable des femmes et des hommes aux infrastructures socioéconomiques et aux services sociaux de base qui seront mis en place dans ce cadre ainsi qu'aux marchés, éléments essentiels pour améliorer les conditions de travail et de vie de ces groupes cibles.

Le CTP compte deux femmes (l'une d'elles ayant fait partie des enquêteurs) et 14 hommes.

3. Durabilité environnementale

Bien que le projet n'ait pas explicitement intégré la durabilité environnementale au moment de sa conception, les programmes et projets retenus dans le PPRP en tiennent compte. C'est le cas notamment de la mise en place de plateformes technologiques FAO-Thiaroye de transformation du poisson (FTT). Par ailleurs, un projet sensibilisera les communautés de pêche sur la protection des écosystèmes, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les pratiques de pêche irresponsables, les engins prohibés et la surveillance communautaire des zones de frai en vue de préserver les écosystèmes.

4. Approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

Les programmes et projets retenus dans le PPRP soutiennent la résilience socio-économique des communautés et contribueront à concrétiser leur droit à une alimentation suffisante et équilibrée ainsi qu'à un travail décent (en particulier pour les femmes et les jeunes).

5. Durabilité technologique

La mise en œuvre du PPRP envisage de réduire les pertes post-capture des produits de la pêche en vue de générer des revenus pour les acteurs et mettre en marché des produits de meilleur rapport qualité/prix pour les consommateurs. Les technologies choisies à cet effet (implantation de plateformes technologiques FTT, chambres froides et fabriques de glace, aménagement de marchés aux poissons modernes sur les principaux sites sélectionnés, construction, réhabilitation et entretien d'infrastructures routières) sont à la fois appropriées et flexibles.

6. Durabilité économique

Les résultats du projet ont été appréciés par le Gouvernement et l'administration nationale de pêche. Avec l'accompagnement de la FAO, le MINPEL envisage d'organiser un atelier avec les bailleurs potentiels pour leur présenter le PPRP en vue de susciter leur intérêt pour le financement de ce plan. En outre, le MINPEL a prévu d'émarger au budget du Ministère certaines actions d'appui du Plan et de sensibiliser les partenaires pour mobiliser davantage les ressources nécessaires en vue du financement du secteur de pêches.



DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION PRODUITS AU COURS DU PROJET

- ❑ **Stanislas Mbongo Mbantshi.** 12 août 2019. Compte rendu de la réunion de présentation du projet à l'équipe technique du MINIPEL. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétariat MINIPEL.** 23 août 2019. Compte rendu de la réunion préparatoire de lancement du projet. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétariat MINIPEL.** 6 septembre 2019. Rapport de l'atelier participatif de lancement officiel du projet. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétaire général MINIPEL.** 4 octobre 2019. Désignation des membres du Comité technique préparatoire (CTP) pour l'actualisation du Plan directeur des pêches. Kinshasa. 2 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** 7 octobre 2019. Compte rendu de la réunion préparatoire des membres du CTP et de revue documentaire. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** 15 octobre 2019. Compte rendu de la réunion de mise en place du CTP et attribution de thématiques à développer aux membres. Kinshasa. 4 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** 18 novembre 2019. Compte rendu de la réunion de revue documentaire et harmonisation du plan de travail. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 29 novembre 2019. Matrice des forces, faiblesses, opportunités, menaces ou contraintes du Plan directeur des pêches de 1987. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** 29 novembre 2019. Compte rendu de la première réunion sur les thématiques du projet et préparation des ateliers de formations avec l'Expert international et les membres du CTP. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** 2 décembre 2019. Compte rendu de la seconde réunion sur les thématiques du projet et préparation des ateliers de formations avec l'Expert international et les membres du CTP. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 5 décembre 2019. Guide d'actualisation du Plan directeur des pêches de 1987. Kinshasa. 29 diapositives.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 7 décembre 2019. Guide pratique de l'enquêteur: techniques et méthodes d'enquêtes de terrain par questionnaire. Kinshasa. 33 diapositives.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 10 décembre 2019. Arbres de problèmes et de solutions. Kinshasa. 3 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 10 décembre 2019. Comprendre les questionnaires d'enquête: protocole d'enquête. Kinshasa. 32 diapositives.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 10 décembre 2019. Questionnaires d'enquêtes de terrain A, B, BB, C, D, E et F. Kinshasa. 32 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 28 janvier 2020. Rapport de fin de mission. Douala. 9 pp.
- ❑ **Jean Dihonga Tshomba.** 5 février 2020. Rapport de mission effectuée à Kilwa et Kasenga dans la province du Haut-Katanga du 24 au 29 janvier 2020. Kinshasa. 18 pp.
- ❑ **René Lokonda Mwantote.** 7 février 2020. Rapport de mission effectuée dans la province de Mai-Ndombe à Inongo et à Nkoloboke. Kinshasa. 7 pp.
- ❑ **Constant Sibitali Nsiyu-Kysta.** 10 février 2020. Rapport de mission effectuée dans la province de Kwilu relative à la collecte des données de pêche pour l'actualisation du Plan directeur des pêches en République démocratique du Congo. Kinshasa. 5 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 14 février-28 août 2020. Masques de saisie des questionnaires A, B, C, D, E et F (sous CSPro). Douala. 26 pp.
- ❑ **Daddy Tshiyombo Nsapu.** Février 2020. Rapport de mission sur la collecte des données statistiques des pêches dans le territoire d'Ilebo/Kasaï (dans le cadre de l'actualisation du Plan directeur des pêches, du 24 au 31 janvier 2020). Kinshasa. 7 pp.
- ❑ **Jean Robert Lomata Ekumbo Lompala Bonkuta.** 28 mars 2020. Rapport de mission effectuée dans la province de l'Équateur avec l'appui de la FAO. Axe: Fleuve, Oubangi, Mayita et Mobzeno. Kinshasa. 8 pp.



DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION PRODUITS AU COURS DU PROJET

- ❑ **Secrétariat CTP.** 30 mars 2020. Rapport de l'atelier de restitution, dépouillement, saisie, encodage, analyse, traitement et compilation des données collectées lors des enquêtes de terrain pour l'actualisation du Plan directeur des pêches. Kinshasa. 15 pp.
- ❑ **Raphaël Bukuru Mangala.** 24 avril 2020. Rapport de mission effectuée à Ubundu et Kisangani/Wagenya-rive gauche, province de la Tshopo du 25 janvier au 6 février 2020: Collecte des données statistiques de la pêche sur le fleuve Congo. Kinshasa. 52 pp.
- ❑ **Scholastique Ngbelenge Mosato.** 8 mai 2020. Rapport de mission effectuée à Mbandaka du 29 janvier au 5 février 2020: Collecte de données du secteur de la pêche. Kinshasa. 8 pp.
- ❑ **Cyrille Kapuma Balasey.** Mai 2020. Rapport de mission effectuée à Bukama, province de Haut-Lomami, du 24 janvier au 8 février 2020. Kinshasa. 6 pp.
- ❑ **Jacques Kapagama Mulakilwa.** Mai 2020. Rapport de mission effectuée à Bukavu dans la Province du Sud-Kivu, du 24 au 30 janvier 2020. Kinshasa. 6 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** Juillet 2020. Rapport consolidé de missions d'enquêtes de terrain. Kinshasa. 25 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 10 décembre 2020. Ébauche de canevas du Plan prioritaire de relance de la pêche en République démocratique du Congo. Douala. 28 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** Février 2021. Rapport de l'atelier de finalisation et de validation des fiches de projets. Kinshasa. 7 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba.** 31 mars 2021. Plan prioritaire de relance de la pêche en République démocratique du Congo (version provisoire). Douala. 292 pp.
- ❑ **Lionel Kinadjian.** Mars 2021. Fiche de projet Cadre d'investissement. Libreville. 2 pp.
- ❑ **Lionel Kinadjian.** 14 avril 2021. Note conceptuelle de l'atelier national de présentation et de validation du Plan prioritaire de relance de la pêche (PPRP) en République démocratique du Congo. Libreville. 9 pp.
- ❑ **Secrétariat CTP.** Avril 2021. Rapport de l'atelier national de présentation et de validation du Plan prioritaire de relance de la pêche en République démocratique du Congo. Kinshasa. 22 pp.
- ❑ **Koane Mindjimba, Stanislas Mbongo Mbantshi et Lionel Kinadjian.** Juin 2021. Rapport terminal du projet.
- ❑ **Koane Mindjimba.** Juin 2021. Aide-mémoire (feuille de route). Douala. 31 pp.



©FAO/Daddy Tshiyombo Nsapu/MINPEL

Matériel de diffusion

- ❑ **FAOSFC.** Fiche synthétique de présentation du projet.
- ❑ Communiqué de presse lors du lancement et de la clôture du projet et divers articles parus dans la presse nationale.
- ❑ **Cellule de communication FAOCD.** En cours de préparation. La pêcherie du Pool Malebo. Kinshasa. Film documentaire.



©FAO RDC

RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	Bonne gouvernance et gestion rationnelle et durable des pêches en République démocratique du Congo		
Résultat	Les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données en appui au processus de planification pour l'actualisation du Plan directeur des pêches sont renforcées		
	Indicateur (s)	Le comité technique préparatoire (CTP) mis en place est formé et mis à niveau pour la collecte et l'analyse des données utiles pour l'actualisation du Plan directeur des pêches.	
	Situation de référence	0	
	Objectif final	Douze experts congolais (dont le Coordonnateur national du projet, un chercheur, des cadres de l'administration des pêches, des experts indépendants ou personnes-ressources, des représentants d'ONG et l'Expert national de la FAO) sont formés et leurs compétences mises à niveau.	
	Réalisé	Vingt-deux experts congolais (dont les 12 membres du CTP, le Coordonnateur national du projet, les quatre membres du secrétariat d'appoint, le Conseiller du Ministère de pêche et de l'élevage [MINIPEL] en matière de pêche et quatre autres cadres de ce ministère) ont été formés et leurs compétences mises à niveau par l'Expert international à Kinshasa, du 4 au 10 décembre 2019.	
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	<p>Le plus grand nombre d'experts formés que prévu reflète l'importance que le Gouvernement attache à ce projet. La formation initialement prévue pour septembre 2019 à la suite du lancement officiel du projet a été retardée à cause des difficultés de recrutement de l'Expert international (fin octobre 2019) et des retards de mobilisation de celui-ci (fin novembre 2019).</p> <p>Enseignements/mesures de suivi à adopter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – déterminer le nombre de jours à prester par l'Expert international à recruter en fonction du volume de travail: les 46 jours initialement prévus se sont avérés largement insuffisants pour un seul expert, d'où la décision prise par la FAO et le MINIPEL d'augmenter ce nombre à 66 jours; – allouer plus de temps à la formation des enquêteurs qu'à la mise à niveau des compétences des membres du CTP, bien que les enquêteurs retenus en fassent également partie. 	
Produit 1	Les informations utiles pour l'actualisation du Plan directeur des pêches sont identifiées, collectées et disponibles		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Un système de collecte de données est établi et fonctionnel.		Oui
Situation de référence	0		
Commentaires	Des enquêtes de terrain ont été réalisées par neuf enquêteurs membres du CTP (formés à cet effet par l'Expert international) dans huit des 26 provinces du pays.		
Activité 1.1	Mise en place du Comité technique préparatoire du projet à Kinshasa par le Ministère de la pêche et de l'élevage en partenariat avec la FAO		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Les 12 membres du CTP ont été désignés par le Secrétaire général du MINIPEL le 4 octobre 2019 pour mettre en œuvre le projet, chacun se voyant confier une thématique spécifique. Le Coordonnateur national du projet en assure la coordination et un secrétariat d'appoint composé de quatre membres appuie le CTP dans ses fonctions.</p> <p>La principale contrainte rencontrée a été la faible prise en charge des réunions techniques du CTP et des missions de terrain à cause des restrictions budgétaires.</p> <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Produire un aide-mémoire et une feuille de route pour la suite du processus. – Suivre l'exécution de l'aide-mémoire et de la feuille de route. – Sous la supervision du Coordonnateur national du projet et du Point focal, le CTP devra continuer à réfléchir aux adaptations nécessaires à imprimer au secteur, aux options à prendre et aux actions prioritaires à mener. – Le Comité de pilotage devra se réunir périodiquement (deux fois par an en sessions ordinaires) pour évaluer le niveau d'exécution du Plan prioritaire de relance de la pêche, prendre des actions correctives, si besoin en vue de mobiliser les ressources nécessaires et pérenniser les acquis du projet. 	

Activité 1.2	Revue des documents, des données et des informations existantes par le Comité technique préparatoire et l'Expert international	
	Réalisé	Oui
Activité 1.3	Commentaires	<p>Les membres du CTP (dont fait partie le Point focal du projet) et le Coordonnateur national du projet se sont réunis plusieurs fois en mode présentiel à Kinshasa avec l'appui à distance du LTO et de l'Expert international. L'objectif était d'une part d'examiner les documents pertinents disponibles et non disponibles, et d'autre part, de déterminer les types de données et informations nécessaires.</p> <p>Les données secondaires prises en compte sont issues de plusieurs sources (externes et internes):</p> <ul style="list-style-type: none"> – FAO (annuaires statistiques des pêches et de l'aquaculture, FishStatJ); – Banque mondiale (indicateurs du développement dans le monde); – Banque centrale du Congo; – documents nationaux portant notamment sur la pêche, les cours et plans d'eau, les zones de pêche ainsi que les enquêtes cadres et enquêtes d'évaluation des captures pour des pêches spécifiques. <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les statistiques provenant de sources nationales sont pour la plupart estimatives, peu fiables et fragmentaires. – Les statistiques ne sont pas cohérentes d'une source à l'autre. <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un système statistique standardisé permanent couvrant tous les cours et plans d'eau du pays à même de générer des données fiables. – Renforcer les capacités des agents pour la collecte, le traitement et l'analyse de données en temps réel.
	Activité 1.4	Atelier participatif de démarrage du projet à Kinshasa avec les parties prenantes au projet
Réalisé		Oui
Activité 1.4	Commentaires	<p>L'atelier de lancement officiel du projet a eu lieu en présence du Représentant de la FAO et du Directeur de cabinet du MINPEL à Kinshasa le 6 septembre 2019. Les membres du CTP et l'Expert international se sont réunis à Kinshasa, les 29 novembre et 2 décembre 2019 (en prélude aux ateliers de formation).</p> <p>La principale contrainte rencontrée a été le démarrage tardif du projet (initialement prévu en juillet, mais reporté en septembre 2019) à cause des nombreuses tentatives infructueuses de recrutement de l'Expert international en développement et planification de pêches.</p> <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lancer à temps le processus de recrutement des experts internationaux. – Parallèlement, se référer à la base de données d'experts indépendants de la FAO pour repérer les disponibilités.

Activité 1.5	Production des outils de collecte des données/informations du secteur des pêches et aquaculture et des termes de références des missions d'enquêtes et d'évaluations et de protocoles des enquêtes par l'équipe du projet	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Les outils produits dans le cadre de cette activité sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – matrice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces ou contraintes du Plan directeur des pêches de 1987; – guide d'actualisation du Plan directeur des pêches de 1987; – guide de l'enquêteur (techniques et méthodes d'enquêtes de terrain); – sept questionnaires thématiques (A: sites de débarquement; B: unités de pêche; BB: liste exhaustive des unités de pêche; C: membres d'équipage et ménages; D: unités de transformation du poisson; E: commercialisation des produits de la pêche; F: réglementation et la gouvernance de la pêche); – questionnaires conçus par l'Expert international testés sur le terrain (débarcadère de Ngamanzo dans le Pool Malebo), revus et validés au cours de l'atelier de formation des enquêteurs avant les enquêtes proprement dites; – masques de saisie sous CSPro. <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – temps insuffisant pour tester et valider les questionnaires d'enquêtes sur le terrain; – faible budget alloué au projet pour tenir des ateliers participatifs et de restitution en tant que de besoin. <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déployer les enquêteurs sur le terrain et les opérateurs de saisie permanents dans chaque province et sur les différents sites de pêche. – Organiser des enquêtes-cadres, enquêtes d'évaluation des captures et enquêtes socioéconomiques sur les cours et plans d'eau du pays (sur échantillonnage). – Allouer un budget adéquat au secteur de la pêche en général, et en particulier à la Direction nationale des statistiques de pêche et d'élevage pour une bonne prise en charge des personnels concernés.
Activité 1.6	Formation et mise à niveau du comité technique préparatoire pour la formulation et l'actualisation du Plan directeur des pêches par l'Expert international de la FAO à Kinshasa	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Les membres du CTP ont été formés par l'Expert international sur l'élaboration de l'avant-projet en vue de l'actualisation du Plan directeur des pêches de 1987 (suivant le guide élaboré à cet effet) à Kinshasa les 4 et 5 décembre 2019. L'atelier de formation a été officiellement ouvert par le Ministre de pêche et de l'élevage et le Représentant de la FAO en République démocratique du Congo. La principale contrainte rencontrée a été la difficulté à réunir dans la même salle les 12 membres du CTP et dix participants supplémentaires en raison de l'intérêt pour cet atelier de formation. Les participants additionnels étaient les représentants des services techniques et du cabinet du MINIPEL ainsi que ceux d'autres ministères, universités et ONG intervenant dans le secteur.</p> <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plafonner à 22 le nombre de participants aux réunions du CTP.
Activité 1.7	Formation des enquêteurs membres du Comité technique préparatoire par l'Expert international de la FAO à Kinshasa	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Vingt-deux experts (les 12 membres du CTP et 10 autres cadres) ont été formés à Kinshasa du 6 au 10 décembre 2019 comme enquêteurs par l'Expert international sur les techniques et méthodes d'enquête (collecte des données, dépouillement, analyse, traitement et compilation des résultats suivant le guide de l'enquêteur, questionnaires et masques de saisie informatique élaborés à cet effet) ainsi que l'identification de microprojets sectoriels et spécifiques par cours et plan d'eau et par site (suivant la technique des arbres de problèmes et de solutions). La principale contrainte rencontrée a été un surplus de participants (dont le nombre est passé de 12 à 22 experts pour prendre en compte les représentants des autres ministères, universités et ONG intervenant dans le secteur).</p> <p>Mesure de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élargir la liste des participants aux réunions du CTP aux autres experts.

Activité 1.8	Déploiement des 12 enquêteurs formés sur terrain dans 15 sites ciblés par le projet (Kinshasa, Mbandaka, Kisangani, Kindu, Bukama, Bikoro, Ilebo, Goma, Bukavu, Malemba Nkulu, Kilwa, Kasenga, Pweto, Likasi, Kolwesi)	
	Réalisé	Oui
Activité 1.9	Relevé de l'état des lieux général du secteur des pêches et aquaculture et domaines connexes et collecte des données sur terrain dans les 15 sites d'enquête	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Neuf enquêteurs (sur dix au départ) ont été déployés dans huit (sur les neuf initialement prévues) des vingt-six provinces du pays, à savoir l'Équateur (2), le Haut-Katanga (1), le Haut-Lomami (1), le Kasai (1), le Kivu (1), le Mai-Ndombe (1), le Sud-Kivu (1) et la Tshopo (1). Les enquêtes ont été effectuées entre le 24 janvier et le 8 février 2020.</p> <p>La principale contrainte rencontrée a été l'empêchement du neuvième enquêteur (le Coordonnateur national du projet en l'occurrence) à cause d'autres occupations professionnelles. En conséquence, la province du Maniema n'a pas été enquêtée.</p> <p>Mesure de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Obtenir auprès des Inspecteurs provinciaux du MINIPEL les informations concernant le Maniema et les autres provinces non enquêtées.
	Commentaires	<p>Vingt-huit sites dans seize territoires ont fait l'objet d'enquêtes: il s'agissait notamment de sites localisés sur les berges des rivières et fleuves et sur le pourtour des lacs pour lesquels, contrairement aux autres grandes pêcheries du pays, on dispose de peu de données et d'informations. Les données et informations recherchées sur l'état des lieux du secteur de la pêche (voir questionnaires) ont été collectées malgré les contraintes rencontrées.</p> <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contraintes liées à la planification des enquêtes (modicité du budget alloué au regard de la zone à couvrir et du volume de travail à abattre, courte durée des enquêtes, soit sept jours par enquêteur sur trois sites en moyenne, y compris les délais de route). – Contraintes liées à la réalisation des enquêtes sur le terrain: mauvais état des routes pour accéder aux sites, insécurité, notamment dans la province de la Tshopo. – Difficultés liées au dépouillement des questionnaires, à la vérification et à la saisie des données et à leur apurement: maîtrise partielle de CSPro et de la saisie des données d'enquête sous ce logiciel par les cadres concernés suite à la courte formation dispensée par l'Expert IT de FAOCD avec l'appui à distance de l'Expert international. <p>Mesure de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les capacités des membres du CTP sur l'utilisation de CSPro (installé sur l'ordinateur portable de chacun) et d'autres logiciels statistiques tels que SPSS et Stata.

Activité 1.10	Relevé des microprojets spécifiques et action de développement sectoriel par plan d'eau et par site par les enquêteurs	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Onze projets ont été identifiés et analysés sur le terrain par les enquêteurs et les groupes cibles au sein des communautés de pêche enquêtées suivant la technique des arbres de problèmes et de solutions (technique à laquelle les enquêteurs ont été formés par l'Expert international). Dix-sept fiches de projets ont été conçues et envisagées dans le cadre du Plan prioritaire de relance de la pêche (PPRP); celles-ci intègrent non seulement les problèmes auxquels sont confrontées les communautés de pêche, mais aussi ceux éprouvés par l'Administration des pêches. Les fiches de projets ont été regroupées en quatre programmes (Gouvernance et gestion des pêches, Chaînes de valeur, Infrastructures socioéconomiques de base et de gestion administrative du secteur de la pêche, Renforcement du capital humain) non compris le cadre d'investissement.</p> <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fusionner les fiches de projets qui recoupent les mêmes problématiques. – Identifier les sites de la zone d'intervention du projet. <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer un budget substantiel pour les enquêtes en vue de garantir la réussite des missions des superviseurs et des enquêteurs sur le terrain. – Fixer la durée de ces missions suivant les réalités de terrain et l'étendue de la zone à couvrir. – Recruter des enquêteurs qualifiés et les former sur la collecte des données de terrain, et ce sous le contrôle d'un superviseur. – Élaborer un cahier des charges pour chaque expert choisi comme enquêteur. – En aviser les parties prenantes longtemps (5 à 7 jours) avant l'arrivée de la mission d'enquête sur le terrain.
Activité 1.11	Validation des données sur terrain par site avec des parties prenantes et les enquêteurs et identification des lacunes	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	Un atelier de restitution des résultats d'enquêtes a été organisé par les membres du CTP à Kinshasa du 21 février au 30 mars 2020. Il a permis le dépouillement des questionnaires et l'analyse des problèmes identifiés sur le terrain.

Produit 2	L'avant-projet du Plan directeur des pêches préparé est disponible		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Une ébauche du Plan directeur de pêches est élaborée et disponible.	Un Plan prioritaire de relance de la pêche (PPRP) élaboré et disponible.	Oui
Situation de référence			
Commentaires	<p>À la demande du MINIPEL, un Plan prioritaire de relance de la pêche (PPRP) en République démocratique du Congo a été produit en lieu et place de l'avant-projet du Plan directeur des pêches afin de répondre aux besoins urgents de gestion du secteur, quitte à mobiliser les ressources nécessaires pour élaborer plus tard un nouveau Plan directeur des pêches à la fin de la durée d'exécution du PPRP.</p> <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organiser une table ronde de partenariat avec les partenaires techniques et financiers à Kinshasa afin de mobiliser les ressources nécessaires. – Appuyer la mise en œuvre de certains projets par le Gouvernement. – Recenser les actes générateurs de recettes du secteur pour son autofinancement. – Créer un fonds spécial de développement de la pêche et l'aquaculture. – Mettre en place un mécanisme de pilotage, de coordination et de concertation comprenant, sur le plan stratégique, le Comité de pilotage, et sur le plan opérationnel, l'Unité nationale de coordination au niveau central; sur le terrain, des Comités provinciaux de pilotage et des unités provinciales de coordination. – Mettre sur pied un dispositif de suivi et d'évaluation des programmes et projets retenus dans le PPRP en tant qu'éléments essentiels de la gestion axée sur les résultats (suivi permanent, évaluations annuelles, évaluations à mi-parcours, évaluation finale). – Évaluer la mise en œuvre du PPRP à mi-parcours par le Comité de pilotage. – Élaborer une feuille de route pour guider la suite du processus conduisant plus tard à l'élaboration d'un nouveau Plan directeur des pêches à la fin du PPRP. 		
Activité 2.1	Dépouillement des enquêtes et des évaluations de terrain par l'équipe du projet à Kinshasa avec l'Expert international		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Les Questionnaires remplis ont été dépouillés par les membres du CTP au cours de l'atelier de restitution des résultats d'enquêtes et analyse des problèmes identifiés sur le terrain (Kinshasa, du 21 février au 30 mars 2020) avec l'appui de l'Expert IT de FAODC et celui à distance du LTO et de l'Expert international.</p> <p>Au total, 1 209 questionnaires ont été saisis: 187 questionnaires A, 259 questionnaires B, 173 questionnaires C, 222 questionnaires D, 202 questionnaires E et 166 questionnaires F.</p>	
Activité 2.2	Analyse, traitement et compilation des données des enquêtes et des évaluations de terrain par l'équipe du projet		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Les données d'enquête ont été saisies puis contrôlées et vérifiées avec le concours de l'Expert IT de FAODC et à celui à distance de l'Expert international. Les difficultés auxquelles font face les communautés de pêche ont été analysées ainsi que 11 problèmes identifiés parmi les plus récurrents et les plus préjudiciables d'une province à l'autre, leurs causes, effets et conséquences, actions correctives à mener suivant la technique des arbres de problèmes et de solutions. Les problèmes identifiés ont ensuite été transformés en fiches de projets. Les fichiers de données fusionnés sous CSProV7.3, puis apurés et exportés vers Excel V2019 en vue de leur analyse ultérieure (sous SPSS V21).</p> <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maîtrise partielle (courte formation) par les membres du CTP du logiciel CSPro pour saisir les données. – Retards dans les opérations de saisie. <p>Mesure de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les capacités des membres du CTP sur l'utilisation de CSPro et d'autres logiciels statistiques tels que SPSS et Stata. 	
Activité 2.3	Élaboration du rapport consolidé des enquêtes et évaluations de terrain par l'équipe du projet à Kinshasa		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Le rapport consolidé a été élaboré en juillet 2020 par l'Expert international sur la base des rapports d'enquêtes produits par chacun des enquêteurs.</p> <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Documenter les problèmes relevés sur le terrain sur chaque site. – Analyser les problèmes, leurs causes, effets, conséquences et solutions possibles. 	

Activité 2.4	Élaboration de l'avant-projet du Plan directeur des pêches par l'équipe du projet à Kinshasa	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>Quinze thématiques à inclure dans le PPRP ont été élaborées par les membres du CTP, ainsi que 17 fiches de projets (regroupées en quatre programmes). Une fiche de projet sur le cadre d'investissement a été élaborée par le LTO.</p> <p>La version provisoire du PPRP a été soumise au comité de lecture, dont un expert du Centre de recherche en hydrobiologie (CRH) d'Uvira, un expert de la Commission régionale des pêches du golfe de Guinée (COREP) et un expert de la Banque africaine de développement (BAD), pour examen le 31 mars 2021.</p> <p>Le texte du PPRP provisoire revu et corrigé a ensuite été présenté et validé lors d'un atelier national à Kinshasa, les 22 et 23 avril 2021.</p> <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Annulation à cause de la pandémie de covid-19 des deux dernières missions de l'Expert international et de celle du LTO ; le travail prévu a dû être réalisé en virtuel. – Retard de finalisation des fiches de projets. <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tenir un atelier de finalisation et de validation des fiches de projets à Kinshasa, du 28 janvier au 1^{er} février 2021; – Finaliser et valider 17 fiches de projets en atelier; – Insérer ces 17 fiches de projets dans le PPRP provisoire présenté et validé lors de l'atelier national.
Activité 2.5	Atelier national de validation de l'avant-projet du Plan directeur des pêches avec les parties prenantes à Kinshasa	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>L'atelier national de présentation et de validation du PPRP et de clôture du projet a été organisé avec les parties prenantes selon deux modalités (en présentiel à Kinshasa et en ligne) les 22 et 23 avril 2021. Il a rassemblé en présentiel une trentaine de participants à Kinshasa (représentants de FAOCD, du Gouvernement des ONG de développement intervenant dans le secteur, universités, membres du CTP) et a été suivi en ligne par quinze participants.</p> <p>Principales contraintes rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre limité de participants en présentiel (respect de la distanciation sociale à cause de la covid-19). – Annonce tardive de la tenue de l'atelier (d'où incapacité d'inviter les représentants des principaux partenaires techniques et financiers ciblés comme prévu). <p>Mesures de suivi à adopter:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Produire le rapport final de l'atelier. – Incorporer dans le PPRP les amendements, contributions et principales recommandations des participants. – Organiser une table ronde de partenariat avec les bailleurs pour présenter le PPRP en vue de mobiliser les financements nécessaires pour les projets prioritaires envisagés.
Activité 2.6	Rédaction du rapport final du projet et transmission à la FAO par l'équipe du projet à Kinshasa	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	
Activité 2.7	Validation technique du rapport final par le LTO du projet et révision (SFC et Siège)	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	
Activité 2.8	Transmission du rapport final du projet au Gouvernement par la FAO	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	Le rapport terminal sera soumis par la FAO au Gouvernement en même temps que le PPRP et son aide-mémoire.

Partenariats et diffusion

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie